

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 8 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LURE, convoqué à la date du 1^{er} décembre 2025, s'est réuni au Salon BELTRAME-PATY de l'Hôtel de Ville à LURE, sous la présidence de **Monsieur Éric HOULEY, Maire de LURE**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L.2121-34).

Effectif légal du Conseil Municipal : 29

Membres du Conseil en exercice : 27

Étaient présents : M. Éric HOULEY, Maire, M. Stéphane FRECHARD, Mme Karine GUILLEREY, M. Jérôme LAROCHE, Mme Christelle CONTEJEAN, M. Pascal GAVAZZI, Mme Pierrette DEMESY, M. Laurent MONNAIN, Mme Virginie LUTHRINGER, M. Hamid ZOUGGARI, Mme Nathalie WATBLED, M. Thibaud GRENARD, Mme Kalida LATRECHE (représentée par M. Éric HOULEY du rapport 1.1 au rapport 1.13), Mme Agnès GALMICHE, M. Rachid MERZOUG, Mme Laurence HERTZ-NINNOLI, M. Joël HACQUARD, M. Michel WENDE, Mme Sophie ROMARY-GROSJEAN, Mme Mélanie CHAGNOT, Mme Isabelle ARNOULD (absente du rapport 1.1 au rapport 1.13)

Étaient absents représentés : Mme Camille QUENOT représentée par M. Laurent MONNAIN, Mme Marie-Claire THOMAS représentée par Mme Nathalie WATBLED, M. Charles VALDENAIER représenté par M. Stéphane FRECHARD, Mme Rachel ROLLAND représentée par M. Thibaud GRENARD, M. Mikayil AKALIN représenté par M. Hamid ZOUGGARI, M. Adrien ANTOINE représenté par M. Pascal GAVAZZI

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte à 19h00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil nomme l'un de ses membres, **Mme Nathalie WATBLED**, pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie WATBLED

1. COMMISSION RESSOURCES HUMAINES – FINANCES – SPORTS – AFFAIRES GÉNÉRALES – ÉVÉNEMENTS

- 1.1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2025
- 1.2. Compte-rendu de délégation au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information au Conseil Municipal
- 1.3. France Services – Création de 2 postes – conventionnement avec la CCPL
- 1.4. Recensement 2026 – Création des postes d'agents recenseurs
- 1.5. Autorisation d'utilisation de crédits d'investissements préalable au vote du BP 2026 – Budget Ville de LURE et budgets annexes Bois et Forêt et Lotissement ZAC des Prés la Côte
- 1.6. Autorisations pluriannuelles – Exercice 2025 – Mise à jour – Nouvelle AP
- 1.7. Approbation du bilan des acquisitions et cessions foncières 2025
- 1.8. Option TVA – Vente immobilière – Budget général 2023
- 1.9. Subvention exceptionnelle de fonctionnement 2025 – Association Sportive du Collège JACQUARD – 300 € - Projet « Tous en selle au Collège JACQUARD »
- 1.10. Réalisation « Gymnase Alice MILLIAT » - Bilan financier de l'opération
- 1.11. Budget Bois – Décision Modificative n°1 – Exercice budgétaire 2025
- 1.12. Subvention d'équilibre 2026 au CCAS de LURE – Avance sur subvention
- 1.13. Forêt communale – État d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026 – Correction
- 1.14. Schéma Directeur de l'entrée de ville Ouest

2. COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE – SOCIAL – POLITIQUE DE LA VILLE – ÉDUCATION – JEUNESSE – JUMELAGE

- 2.1** Accueil de l'exposition « Costumes Mexicains – Continuons à tisser des liens » - Convention entre le Conseil Départemental de la Haute-Saône et la ville de LURE
- 2.2** Saison culturelle 2026-2027 – Demande de subvention au Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté – Aide à la diffusion 2026
- 2.3** Acquisition de matériel technique – Demande de subvention au Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
- 2.4** Construction Ecole Maternelle Michel NOIR – Approbation des phases PRO et DCE

3. COMMISSION TRAVAUX – BATIMENTS – URBANISME – HABITAT – SÉCURITÉ – ÉCOLOGIE – CADRE DE VIE – COMMERCE

- 3.1** Regroupement des équipes ONF Nord Franche-Comté – Cession école maternelle Jean Macé
- 3.2** Cession chemin - Au Haut de la Faye/Prés Jean PERRIN – GAEC LAROCHE-DUPALUT
- 3.3** Intégration d'une fraction de voirie (rue Victor Hugo) dans le domaine public communal
- 3.4** Résolution vente terrain – AE 325
- 3.5** Réseau de chaleur – Police d'abonnement
- 3.6** Ouvertures dominicales 2026 des magasins de commerce de détail – Avis du Conseil Municipal
- 3.7** Ouvertures dominicales 2026 du secteur d'activité « Vente automobiles » - Avis du Conseil Municipal

4. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Éric HOULLEY, Maire, après avoir procédé à l'appel et constatant le quorum, déclare la séance ouverte. **Madame Nathalie WATBLED** est désignée secrétaire de séance.

1. COMMISSION RESSOURCES HUMAINES – FINANCES – SPORTS – AFFAIRES GÉNÉRALES – ÉVÉNEMENTS

1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2025.

1.2. COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION AU MAIRE EN VERTU DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des décisions ci-dessous :

DÉCISION EN DATE DU 15 JUILLET 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Espace Anatole à LURE – Dimanche 7 septembre 2025 de 10h00 à 17h00 – Repas partagé organisé par le CCAS de la Ville de LURE
La Place Anatole à LURE est mise à la disposition du CCAS de la ville de LURE GRATUITEMENT le dimanche 7 septembre 2025 de 10h00 à 17h00 et ce, à l'occasion d'un repas partagé.

DÉCISION EN DATE DU 16 JUILLET 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'une base de vie sur les deux premières places de stationnement au 26 bis rue Pasteur à LURE du mercredi 16 juillet 2025 au mardi 30 septembre 2025 – Travaux Ilot Saint Martin – STPI le Puits du Magny d'Anigon 70250 RONCHAMP

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à disposition de l'entreprise STPI – Le Puits du Magny D'Anigon 70250 RONCHAMP le domaine public de la commune, à savoir : 2 places de stationnement au 26 bis rue Pasteur à LURE pour y installer une base de vie du mercredi 16 juillet 2025 au mardi 30 septembre 2025, et ce, à l'occasion de travaux à l'Ilot Saint Martin.

DÉCISION EN DATE DU 30 JUILLET 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – 4 places de stationnement entre les 10 et 12 rue de la Gare à LURE du 4 août 2025 au 10 septembre 2025 de 7h00 à 9h00 – Livraison – Carrefour Express

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à disposition de l'Établissement « Carrefour Express » – 5 rue de la Gare à LURE, 4 places de stationnement entre les 10 et 12 rue de la Gare à LURE, du lundi 04 août 2025 au mercredi 10 septembre 2025 de 7h00 à 9h00, et ce, afin de permettre la livraison au Carrefour Express.

DÉCISION EN DATE DU 13 AOUT 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – 2 places de stationnement devant les n° 19 et 21 rue Albert Mathiez à LURE – Vendredi 22 août 2025 de 13h30 à 17h00 – Monsieur Sébastien BECK – 1 rue Chauvier à LURE

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de Monsieur Sébastien BECK, deux places de stationnement devant les n° 19 et 21 rue Albert Mathiez à LURE, le vendredi 22 août 2025, et ce, pour une livraison de palettes de pellets.

DÉCISION EN DATE DU 02 SEPTEMBRE 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Exposants passage Vox et espace Cotin à LURE – Samedi 6 septembre 2025 de 7h30 à 20h00 – OSAKA à LURE – Ville de LURE

Le passage VOX et le Square de l'arbre à Palabre seront réservés à la ville de LURE, samedi 06 septembre 2025 de 7h30 à 20h00 afin d'y installer des exposants pour l'organisation de OSAKA à Lure qui se déroulera le samedi 06 septembre 2025.

DÉCISION EN DATE DU 04 SEPTEMBRE 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Toutes les places de stationnement de la cour du Centre Jeanne Schlotterer – 17 Esplanade Charles de Gaulle à LURE – Samedi 13 septembre 2025 de 8h30 à 14h00 – Portes ouvertes – Centre Social et Culturel de LURE

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à disposition le domaine privé de la commune au Centre Social et Culturel à savoir toutes les places de stationnement de la cour du centre Jeanne Schlotterer au 17 Esplanade Charles de Gaulle à LURE, et ce afin d'organiser des Portes Ouvertes le samedi 13 septembre 2025 de 8h30 à 14h00.

DÉCISION EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Exposants – Centre-ville (Avenue de la République, Avenue Carnot, rue de la Gare, Rond-Point du 1^{er} Régiment de Dragons), Passage Vox et Square de l'Arbre à Palabres – Samedi 11 octobre 2025 de 6h00 à 20h00 – JNCP – Ville de LURE

Le centre-ville, le passage Vox et le Square de l'Arbre à Palabres seront réservés à la ville de LURE et ses intervenants, samedi 11 octobre 2025 de 06h00 à 20h00 afin d'y installer des exposants pour l'organisation de la Journée Nationale du Commerce de Proximité à Lure qui se déroulera le samedi 11 octobre 2025.

DÉCISIONS EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Place Anatole (partie en bitume) à LURE – Mercredi 1^{er} octobre 2025 de 14h30 à 18h00 – Projet Politique de la Ville « L’Odyssée écologique » - Jeu « les petits explorateurs » - Association la Puppeterie – Madame Mélaine RICHERT
La Ville de LURE met gratuitement à disposition de l'Association La Puppeterie, représentée par Madame Mélaine RICHERT, le domaine public communal, à savoir la Place Anatole (partie en bitume) à LURE, le mercredi 1er octobre 2025 de 14h30 à 18h00 afin d'organiser un jeu « les petits explorateurs » et ce, à l'occasion d'un projet politique de la ville « L’Odyssée écologique ».

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – 3 places de stationnement devant le 6 rue de la Font à LURE – Mardi 30 septembre 2025 de 8h00 à 12h00 – Livraison d'une poutre IPN par l'entreprise GÉDIMAT – Ville de LURE

Trois places de stationnement sont réservées devant le 6 rue de la Font à LURE, le mardi 30 septembre 2025 de 8h00 à 12h00, pour permettre la livraison d'une poutre IPN.

DÉCISION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Place Anatole à LURE – Dimanche 5 octobre 2025 de 10h30 à 11h30 et de 14h00 à 18h00 – Projet Politique de la Ville « L’Odyssée écologique » - Stationnement d'un bus et évènement sous tonnelles – Association la Puppeterie – Madame Mélaine RICHERT

La Ville de LURE met gratuitement à disposition de l'Association La Puppeterie, représentée par Madame Mélaine RICHERT, le domaine public communal, à savoir la Place Anatole à LURE, le dimanche 5 octobre 2025 de 10h30 à 11h30 et de 14h00 à 18h00, afin d'organiser un évènement sous tonnelles et de stationner un bus et ce, à l'occasion d'un projet politique de la ville « L’Odyssée écologique ».

DÉCISION EN DATE DU 17 OCTOBRE 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Amphithéâtre du Mortard – Boulevard du Général Brosset à LURE – du samedi 18 octobre 2025 au dimanche 26 octobre 2025 – Projet Politique de la Ville « L’Odyssée écologique » - Création d'une fresque – Madame Mélaine RICHERT

La Ville de LURE met gratuitement à disposition de Madame Mélaine RICHERT, le domaine public communal, à savoir L'amphithéâtre du Mortard, Boulevard du général Brosset à LURE, du samedi 18 octobre 2025 au dimanche 26 octobre 2025, afin de réaliser la création d'une fresque et ce, à l'occasion d'un projet politique de la ville « L’Odyssée écologique ».

DÉCISION EN DATE DU 21 OCTOBRE 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – 8 places de stationnement partie comprise entre le 27 rue Albert Mathiez et les escaliers menant au parvis du Centre Culturel – Mercredi 22 octobre 2025 de 8h00 à 9h00 – TNI LURE

Huit places de stationnement sont réservées entre le 27 rue Albert Mathiez et les escaliers menant au parvis du Centre Culturel à LURE, le mercredi 22 octobre 2025 de 8h00 à 9h00, pour permettre le stationnement d'un camion nacelle.

DÉCISIONS EN DATE DU 27 OCTOBRE 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine privé de la commune – Interdiction d'accès au public au Parc de l'Abbaye à LURE de 8h00 à 17h00 – Ouverture exceptionnelle du Parc de l'Abbaye de 17h00 à 19h00 – Vendredi 31 octobre 2025 – DARKZONE à l'occasion de l'évènement A LUR WEEN

La Ville de LURE met gratuitement à la disposition de l'Association Chroniques et Légendes, le domaine privé communal, à savoir le Parc de l'Abbaye à LURE afin d'y organiser une Darkzone à l'occasion de l'évènement A LUR WEEN le vendredi 31 octobre 2025. A cet effet, le Parc de l'Abbaye sera interdit au public, sauf ayants droits, le vendredi 31 octobre 2025 de 08h00 à 17h00 et sera exceptionnellement ouvert de 17h00 à 19h00 ce même jour.

Objet : Emprunt 15 ans – 1 250 000 € - Taux fixe 3.39 % - Agence France Locale – Société Territoriale

Pour financer les travaux d'investissement, la Ville de Lure a contracté auprès de l'Agence France Locale un emprunt d'un montant de 1.250.000 euros pour une durée de 15 ans avec les caractéristiques financières principales suivantes :

- Montant du Prêt : 1 250 000 € (un million deux cent cinquante mille euros)
- Durée Totale : 15 ans
- Mode d'amortissement : trimestriel linéaire (capital constant)
- Taux Fixe : 3.39 %
- Fréquence : trimestrielle
- Base de calcul : Base Exact/360
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : néant

La commune a mobilisé ces fonds **au 20 novembre 2025**.

DÉCISION EN DATE DU 28 OCTOBRE 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – 2 places de stationnement en face de la salle Merlin sur le parking de la cour du Centre Jeanne Schlotterer à LURE – Jeudi 29 janvier 2026 et jeudi 3 décembre 2026 – Dépistage pour la rétinopathie diabétique – Association Régionale de la Rétinopathie Diabétique en Franche-Comté

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de l'Association Régionale de la Rétinopathie Diabétique en Franche-Comté représentée par son président, Docteur Pierre BOBEY deux places de stationnement en face de la salle Merlin sur le parking de la cour du Centre Jeanne Schlotterer à LURE, les jeudi 29 janvier 2026 et jeudi 3 décembre 2026 de 9h00 à 17h00, et ce, afin de stationner un véhicule pour effectuer un dépistage.

DÉCISION EN DATE DU 29 OCTOBRE 2025

Objet : Mise à disposition de la totalité de l'espace du Sapeur du vendredi 10 octobre 2025 – 8h30 au lundi 13 octobre 2025 – 8h30 – Congrès de District Centre Est – LIONS CLUB

Monsieur Régis LEGRAND, commissaire de Congrès, LIONS CLUB, 109 avenue de la République à LURE est autorisé à occuper la totalité de l'Espace du Sapeur (y compris grande salle, cuisine, petite salle (salle 4), hall et toilettes), du vendredi 10 octobre 2025 – 8h30 au lundi 13 octobre 2025 – 8h30 afin d'y organiser un congrès de district Centre Est.

Cette mise à disposition de la totalité de l'Espace du Sapeur fera l'objet d'un titre de recettes d'un montant de 150.00 € correspondant aux frais de gestion.

DÉCISION EN DATE DU 31 OCTOBRE 2025

Objet : Mise à disposition de la totalité de l'espace du Sapeur du mercredi 5 novembre 2025 – 13h00 au vendredi 7 novembre 2025 – 7h00 – Forum des métiers de la santé – CPTS du Pays Luron

Annule et remplace la décision n° 06/ST – SAPEUR 2025

Madame Claire BOURQUIN, coordinatrice du CPTS du Pays Luron, 4 avenue de la République à LURE est autorisée à occuper la totalité de l'Espace du Sapeur (y compris grande salle, cuisine, petite salle (salle 4), bar du hall, hall et toilettes) du mercredi 5 novembre 2025 – 11h00 au vendredi 7 novembre 2025 – 7h00 afin d'y organiser un forum des métiers de la santé.

Cette mise à disposition de la totalité de l'Espace du Sapeur fera l'objet d'un titre de recettes d'un montant de 150.00 € correspondant aux frais de gestion.

DÉCISION EN DATE DU 4 NOVEMBRE 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Petit amphithéâtre du Mortard – Boulevard du Général Brosset à LURE pour créer une fresque – Jeudi 6 novembre 2025 et vendredi 7 novembre 2025 – Projet Politique de la Ville « L'Odyssée écologique » - Association la Puppeterie – Madame Mélaine RICHERT

La Ville de LURE met gratuitement à la disposition de l'Association La Puppeterie, représentée par Madame Mélaine RICHERT, le domaine public communal, à savoir le petit amphithéâtre du Mortard – Boulevard Brosset à LURE, les jeudi 6 novembre 2025 et vendredi 7 novembre 2025 afin de créer une fresque dans le cadre d'un projet politique de la ville « L'Odyssée écologique ».

DÉCISIONS EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2025

Objet : Intervention EPFB – Espace de l'économie solidaire, déchetterie et ressourcerie

Décide de donner un avis favorable à l'intervention de l'EPF Doubs BFC sur les biens situés sur le territoire de la commune de LURE nécessaires à la réalisation de l'opération « Espace de l'économie solidaire, déchetterie et ressourcerie ». Cette opération vise à créer un pôle dédié à l'économie circulaire et au réemploi.

Objet : Intervention EPFB – Pôle d'Échange Multimodal de LURE : Friches et bâtiments stratégiques

Décide de donner un avis favorable à l'intervention de l'EPF Doubs BFC sur les bâtiments et friches identifiés comme mutables dans le cadre du projet d'aménagement du Pôle d'Échange Multimodal – secteur gare de Lure, situés sur le territoire de la commune de LURE.

Cette intervention s'inscrit dans le cadre de l'opération « Pôle d'Échange Multimodal de Lure : friches et bâtiments stratégiques », sollicitée par la Communauté de Communes du Pays de Lure auprès de l'EPF par délibération du 7 octobre 2025.

DÉCISION EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – 2 places de stationnement devant le 14 avenue de la République à LURE – Samedi 6 décembre 2025 de 14h00 à 17h00 – Manifestation annuelle des Pères Noël motards organisée par l'association les Motards Lurons – Monsieur Stéphane GRANDFERRY

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition de l'association les Motards Lurons représentée par son président, Monsieur Stéphane GRANDFERRY, deux places de stationnement devant le 14 avenue de la République à LURE, le samedi 6 décembre 2025 de 14h00 à 17h00, et ce, afin permettre la récupération de la collecte de jouets destinés aux enfants dans le cadre de la manifestation annuelle des Pères Noël Motards.

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Installation d'un manège et de 3 chalets simples sur le Passage Vox à LURE du 3 au 24 décembre 2025 – Marché de Noël – Comité des Fêtes de LURE

La Ville de LURE met GRATUITEMENT à la disposition du Comité des Fêtes de LURE, représenté par son Président, Monsieur Nicolas VALQUEVIS, le domaine public communal, à savoir le Passage VOX à LURE afin d'y installer un manège et des chalets à l'occasion d'un marché de Noël du mercredi 3 au mercredi 24 décembre 2025.

Ces chalets sont sous la responsabilité du Comité des Fêtes de LURE, de jour comme de nuit, du lundi 1^{er} décembre 2025 au lundi 29 décembre 2025 matin et seront récupérés le lundi 29 décembre 2025 matin par le service Voirie de la ville de LURE.

DÉCISION EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine privé de la commune – Cour de l'école élémentaire du Centre – Place de la Libération à LURE – du samedi 22 novembre 2025 à 8h30 au dimanche 23 novembre 2025 à 4h00 du matin – Stationnement du tour bus des artistes du spectacle « Des chansons plein la tête »

Le domaine privé, à savoir la cour intérieure de l'école élémentaire du Centre – Place de la Libération à LURE est mis à la disposition, à titre gratuit, du Théâtre LAGRANGE du samedi 22 novembre 2025 à 8h30 au dimanche 23 novembre 2025 à 4h00 du matin et ce, afin permettre le stationnement du tour bus des artistes du spectacle « Des chansons plein la tête ».

DÉCISION EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2025

Objet : Tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2026

A compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs concernant les différentes régies, les mises à disposition de personnels, les locations de salles et de matériels municipaux s'établiront selon les tableaux (**consultables au service du Secrétariat Général**) qui intègrent des tarifs ayant fait l'objet de décisions spécifiques.

Il est rappelé que s'agissant de la refacturation des dégradations, conformément à la jurisprudence constante (Cass. Civ. 3e, 15 décembre 1999, n° 97-20.930 ; Cass. Civ. 3e, 28 septembre 2011, n° 10-20.490), le propriétaire peut réclamer l'indemnisation sur la base d'un devis ou d'une estimation, même sans facture d'entreprise.

DÉCISION EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – 4 places de stationnement devant le CIP de LURE (1 rue Parmentier) – Toutes les places de stationnement situées de part et d'autre de la salle Polymnie (2 rue Parmentier) – Toutes les places de stationnement Square du Général de Gaulle et le long du lac de la Font et toutes places de stationnement rue de la Font à LURE – Jeudi 4 décembre 2025 à partir de 17h30 – Sainte Barbe Départementale des Sapeurs-Pompiers – SDIS 70

La Ville de LURE met GRAUITEMENT à la disposition du SDIS de la Haute-Saône, 4 places de stationnement devant le Centre d'Intervention Principal de LURE (1 rue Parmentier), toutes les places de stationnement situées de part et d'autre de la salle Polymnie (2 rue Parmentier), toutes les places de stationnement du Square du Général de Gaulle et celles situées le long du lac de la Font et toutes les places de stationnement de la rue de la Font à LURE le jeudi 4 décembre 2025 à 17h30, et ce, afin d'y stationner des véhicules, à l'occasion de la Sainte Barbe Départementale des Sapeurs-Pompiers qui se déroulera à la Caserne des Sapeurs-Pompiers de LURE.

DÉCISION EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2025

Objet : Mise à disposition gratuite du domaine public de la commune – Toutes les places de stationnement du parking derrière l'église Saint Martin attenantes à la Place Adréani à LURE – du jeudi 4 décembre 2025 au lundi 8 décembre 2025 à 12h00 – Installation d'un chalet pour les illuminations de Noël de la ville de LURE

Il est interdit de stationner sur toutes les places de stationnement du parking derrière l'église Saint Martin attenantes à la Place Adréani à LURE, du jeudi 4 décembre 2025 à 8h00 au lundi 8 décembre 2025 à 12h00, et ce, afin de permettre aux Services Techniques de la Ville de LURE d'installer un chalet à l'occasion de l'inauguration des illuminations de Noël de la ville de LURE qui se déroulera le vendredi 5 décembre 2025. Le stationnement de ces places de parking derrière l'église Saint Martin attenantes à la Place Adréani seront accessibles du samedi 6 décembre 2025 à 8h00 au lundi 8 décembre 2025 à 8h00.

1.3. France SERVICES – CRÉATION DE POSTES – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LURE

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ACTE** le principe du partenariat avec la communauté de communes du Pays de Lure et la Sous-Préfecture.
- **CRÉE les 2 postes nécessaires** d'agent de catégorie C (ou contractuel) à temps complet.
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires à la bonne réalisation du projet tant en investissements qu'en fonctionnement.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires notamment convention de partenariat.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter tout partenaire susceptible de co-financer cette action.

1.4. RECENSEMENT 2026 – CRÉATION DE POSTES D'AGENTS RECENSEURS

Rapporteur : Madame Pierrette DEMESY, Adjointe au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **CRÉE** 20 emplois d'agents recenseurs contractuels à temps non complet sur une durée déterminée en application de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité qui débutera avec la formation obligatoire pour se terminer après réception et vérification de la collecte
- **PREND ACTE** que ces collaborateurs occasionnels seront nommés par voie d'arrêté et rémunérés à raison de :
 - 2 € par feuille de logement remplie
 - 1.50 € par bulletin individuel rempli
 - La collectivité versera un forfait de 100 € pour les frais de transport.
 - Les agents recenseurs recevront 30 € pour chacune des deux séances de formation

- **DÉSIGNE** en qualité de coordinateur principal : Madame Manuela FERNANDES, Directrice du Pôle des Affaires d'Intérêt Général et Juridique,
- **DÉSIGNE** en qualité de coordinateurs adjoints :
 - Madame Marcelle MONNIER, agent communal
 - Madame Pierrette DEMESY, Adjointe au Maire en charge du recensement,

1.5. AUTORISATION D'UTILISATION DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS PRÉALABLE AU VOTE DU BP 2026 – Budget Ville de LURE et budgets annexes Bois et Forêt et lotissement ZAC des Prés la Côte

Rapporteur : Monsieur Éric HOULEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le maire ou son Délégué, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, préalablement au vote des Budgets Primitifs de l'exercice **2026**, telles qu'elles sont proposées ci-après :

Budget Forêt

Budget Forêt Chapitre / compte	Crédits prévus budget 2025	Quart du budget autorisé en 2026
20 immobilisations incorporelles	2 000	500
2031 – frais d'études	2 000	500
21 immobilisations corporelles	63 313,19	15 828
2117 bois et forets	63 313,19	15 828

Budget Zac des Près la côte :

Sans objet (opérations d'ordre entre sections)

Budget Général

Budget Général - Lure	BP 2025	Somme de reports	BP sans report	DM	CREDITS AVEC LA DM	quart du budget
- 20 - Immobilisations incorporelles	168 192,45	15 594,00	148 836,00	3 762,45	152 598,45	38 149,61
2031 - Frais d'études	34 628,45	9 360,00	32 000,00	- 6 731,55	25 268,45	6 317,11
2051 - Concessions et droits similaires	133 564,00	6 234,00	116 836,00	10 494,00	127 330,00	31 832,50
- 204 - Subventions d'équipement versées	26 000,00	-	24 000,00	2 000,00	26 000,00	6 500,00
204182 - Subv org. publics divers - Bâtiments et installations	24 000,00	-	24 000,00	-	24 000,00	6 000,00
20421 - Subv. pers. droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	2 000,00	-	-	2 000,00	2 000,00	500,00
- 21 - Immobilisations corporelles	975 408,13	54 457,00	812 175,51	108 775,62	920 951,13	230 237,78
2111 - Terrains nus	11 960,00	-	11 960,00	-	11 960,00	2 990,00
2115 - Terrains bâties	152 300,00	-	180 000,00	- 27 700,00	152 300,00	38 075,00
2116 - Cimetière	49 820,00	13 630,00	36 190,00	-	36 190,00	9 047,50
2118 - Autres terrains	8 000,00	-	8 000,00	-	8 000,00	2 000,00
2128 - Autres agencements et aménagements	15 166,00	-	15 166,00	-	15 166,00	3 791,50
21351 - Install générées .. des constructions - Bâtiments publics	35 366,00	8 880,00	22 037,00	4 449,00	26 486,00	6 621,50
21352 - Install générées .. des constructions - Bâtiments privés	-	-	-	-	-	-
2152 - Installations de voirie	286 800,68	9 792,00	148 239,06	128 769,62	277 008,68	69 252,17
21538 - Autres réseaux	10 500,00	-	10 500,00	-	10 500,00	2 625,00
215738 - Autre matériel et outillage de voirie	450,00	-	450,00	-	450,00	112,50
21578 - Autre matériel technique	17 400,00	-	17 400,00	-	17 400,00	4 350,00
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	31 090,00	4 740,00	34 557,00	- 8 207,00	26 350,00	6 587,50
21611 - Biens historiques et culturels immobiliers: Biens sous-jacents	29 274,00	-	27 010,00	2 264,00	29 274,00	7 318,50
21828 - Autres matériels de transport	82 000,00	-	81 000,00	1 000,00	82 000,00	20 500,00
21831 - Matériel informatique scolaire	5 280,00	-	5 280,00	-	5 280,00	1 320,00
21838 - Autre matériel informatique	21 000,00	-	21 000,00	-	21 000,00	5 250,00
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	10 180,00	-	10 180,00	-	10 180,00	2 545,00
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	11 801,00	3 781,00	8 020,00	-	8 020,00	2 005,00
2185 - Matériel de téléphonie	3 000,00	-	3 000,00	-	3 000,00	750,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	194 020,45	13 634,00	172 186,45	8 200,00	180 386,45	45 096,61
- 23 - Immobilisations en cours	3 705 150,95	607 698,65	3 041 571,44	55 880,86	3 097 452,30	774 363,08
2312 - Agencements et aménagements de terrains (en cours)	535 859,83	175 677,59	345 982,24	14 200,00	360 182,24	90 045,56
2313 - Constructions (en cours)	1 482 829,26	376 949,06	1 110 880,20	- 5 000,00	1 105 880,20	276 470,05
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	1 686 461,86	55 072,00	1 584 709,00	46 680,86	1 631 389,86	407 847,47
- 26 - Participations et créances rattachées à des participations	21 900,00	-	21 900,00	-	21 900,00	5 475,00
261 - Titres de participation	21 900,00	-	21 900,00	-	21 900,00	5 475,00

1.6. AUTORISATIONS PLURIANNUELLES – EXERCICE 2025 – MISE A JOUR – NOUVELLE AP

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ACTE** l'opportunité de l'opération ;
- **CRÉE** une autorisation de programme à hauteur de 950 000 € TTC sur 4 exercices ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire, et le cas échéant solliciter tout organisme susceptible de financer l'opération.

AP-CP n°	2025-04			
objet :	Rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry			
Délibérations				
Imputations budgétaires :	Opération			
Montant de l'Autorisation de Programme (€TTC)	950 000 €			
crédits de paiement 2026	crédits de paiement 2027	crédits de paiement 2028	crédits de paiement 2029	crédits de paiement 2030
174 980	300 000 €	250 000	225 000	

1.7. APPROBATION DU BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS FONCIÈRES

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, 1^{er} Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions foncières effectuées par la collectivité :

Budget général

	Bien				Prix	Estimation des domaines
Cession	Acte de vente d'un terrain de la commune A Monsieur Jean BEGEY, et Madame Mélanie SCHIFFMACHER, Une parcelle de terrain :					
	Section	N°	Lieudit	Surface	1070.80 €	
	AK	416	Chenevieres maie mont chatel	00 ha 26 a 77 ca		

Délibération du 23 septembre 2024
Acte du 30 janvier 2025

Budget annexe Zac des près la Côte

	Bien	Prix	Estimation des domaines
cession	Acte de vente d'un terrain à M. Rémi Paul LAMBOLEY Parcelle AE 514 - Total surface : 00 ha 11 a 69 ca Signé le 9 mai 2025 Délibération du 23 septembre 2024	64 295 €TVA incluse Soit 53 579.17 €	05.12.2022

1.8. OPTION TVA – VENTE IMMOBILIÈRE – BUDGET GÉNÉRAL 2023

Rapporteur : Monsieur Éric HOULEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à régulariser avec la DGFIP le référencement de la collectivité notamment s'agissant de l'option TVA sur le budget général : ainsi la collectivité n'opte pas pour la TVA pour ses opérations patrimoniales.

1.9. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT 2025 – ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE Albert JACQUARD – 300 € - PROJET « TOUS EN SELLE AU COLLÈGE JACQUARD »

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHARD, 1^{er} Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité, Madame Christelle CONTEJEAN ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal,

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 300 € à l'association sportive du Collège Albert JACQUARD au titre de l'année scolaire 2025-2026 pour le projet « Tous en selle au collège JACQUARD ».

1.10. RÉALISATION « GYMNAZ Alice MILLIAT » - BILAN FINANCIER DE L'OPÉRATION

Rapporteur : Monsieur Éric HOULEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le bilan financier de l'opération « Gymnase Alice MILLIAT » tel qu'il figure ci-dessous :

S'agissant des dépenses :

Le montant global est de **5 060 352.85 € HT soit 5 000 346,60 € HT pénalités déduites**

Le transfert du logiciel Booky 7 180 € HT (SAS Kelio) et l'installation des contrôles d'accès 690 € HT (abc téléphonie) matériel informatique 760 € HT (JL concept) n'ont pas été intégrés.

S'agissant des recettes :

Financeur	Montant attribué	Assiette éligible	Perçus	Durée de validité	Echéance	Sur une dépense totale de 5 060 352.85 €HT – 60 006.25 de pénalités = 5 000 346,60 €HT
Région BFC	680 000 €	3 335 200 €HT	<ul style="list-style-type: none"> • Avance 150 000 • Acompte 1 : 247 026.51 • Acompte 2 : 188 374.02 • Acompte 3 (sur le p503 au 04.10.2024) 41 599.47 • Solde 53 000 € en juillet 2025 TOTAL = 680 000	3 ans à compter signature 22.06.2021	22.06.2024 (prorogation)	13,60 %
DSIL (ETAT)	1 035 000 €	4 500 000 €HT	<ul style="list-style-type: none"> • 828 000 € • 207 000 € en juillet 2025 TOTAL = 1 035 000	Arrêté du 16.07.2021 4 ans à compter début exécution 30.12.2021	30.12.2025	20,70 %

Conseil Départemental 70	900 000 €	4 500 000 €HT	792 540 € Solde 107 460 € au 31.12.2024 TOTAL = 900 000	01.06.2021 : 4 ans à compter de la notification	01.06.2025	18,00 %
	2 615 000 €					
CCPL	Estimation de 1 124 000 € Sur une base de dépenses de 4 864 000 €HT – 2 615 000 € de subvention	Règle de la répartition 50/50 du reste à charge (CC du 01.03.2022, CM du 14.03.2022)	900 000 € Versement imminent du solde 292 673.30 € TOTAL accepté par la CCPL = 1 192 673,3	((5060 352.85 €HT - 2 615 000 €) = 2 445 352.85 répartis entre les 2 collectivités = 1222 676.425 € moins les pénalités partagées entre les 2 collectivités = 1 192 673.30 € par collectivité	23.85 %	
Ville de Lure	Estimation de 1 124 000 €	Soit 1 192 673.30 € par collectivité	Auto financement 1 192 673.30 €	soit par rapport au prévisionnel + 68 673.17 € de plus à charge par collectivité)	23.85 %	

- **CLOTURE** l'Autorisation de Programme n° 2022-01.

1.11. BUDGET BOIS – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE BUDGÉTAIRE 2025

Rapporteur : Monsieur Pascal GAVAZZI, Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ADOPE** la Décision Modificative n° 1 du Budget foret – Exercice 2025, telle que présentée ci-dessous et équilibrée à hauteur de 41 000 € toutes sections confondues :

Code INSEE	VILLE DE LURE Budget Forêt	DM n°1 2025
------------	-------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-311-76 : Contrats de prestations de services	0,00 €	48 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-315231-76 : Entretien et réparations sur voies	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-31524-76 : Entretien et réparations sur bois et forêts	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-32878-76 : Remboursements de frais à des tiers	0,00 €	5 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-33512-76 : Taxes foncières	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	12 000,00 €	53 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7022-76 : Coupes de bois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 500,00 €
R-7025-76 : Taxes d'affouage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	12 000,00 €	53 000,00 €	0,00 €	41 000,00 €
Total Général		41 000,00 €		41 000,00 €

1.12. SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2026 AU CCAS DE LURE – AVANCE SUR SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **ATTRIBUE** au CCAS une avance sur la subvention d'équilibre 2026 à hauteur de 30 % de la subvention de fonctionnement versée en 2025 soit 145 500 € avec des versements effectués au fur et à mesure des besoins.
- **DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits de l'exercice 2026, article 657362.

1.13. FORET COMMUNALE – ÉTAT D'ASSIETTE, DÉVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES DE L'ANNÉE 2026 - CORRECTION

Rapporteur : Monsieur Pascal GAVAZZI, Adjoint au Maire,
L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Nouvelle proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Coupe non proposée à l'état d'assiette et reportée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface désigner par l'ONF
4_a2	2026	2026			AMEL	26,66
9_r	-	2026			EMC	11,12
15_a1	2026	2026			E	3,3
19_a2	2026	2026			AMEL	13,01
32_r	-	2026			RS	12,38
34_rl	2024	2026			EMC	5,43
46_a1	2026	2026			E	10,21
11_a2	-	2026			EM	0,5
12_a2	-	2026			EM	0,5
13_p	-	2026			EM	0,5
14_p	-	2026			EM	0,5
16_a2	-	2026			EM	0,5
18_a2	-	2026			EM	0,5
20_a2	-	2026			EM	0,5
22_a2	-	2026			EM	0,5
24_a2	-	2026			EM	0,5
8_r	-	2026			RD	7,55

- **INFORME** le Préfet de Région des motifs (*art.L 214-5 du CF*) de sa décision à reporter ou supprimer les coupes suivantes proposées par l'ONF sur l'état d'assiette de l'exercice 2026 :

.....sans objet.....

- **DÉCIDE** des orientations de mise en marché suivantes :

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt publique, validée par les Communes forestières et l'ONF.

Dénomination du chantier forestier	Produits prévus	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Vente en contrat	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
15_a1	TRITU	Vente par CEG				
4_a2 9_r 19_a2 32_r 34_rl 8_r	Grumes + Tritu	Grumes de hêtre et Tritu restante après les stères	Grumes de chêne	600 stères en affouage livré		
46_a1	Taillis (chauffage)					Chaussage
CEG Emprise de la tranchée verte : 11_a2, 12_a2, 13_p, 14_p, 16_a2, 18_a2, 20_a2, 22_a2, 24_a2	TRITU : taillis + bois énergie	Vente par CEG				

En complément, une délibération spécifique à la campagne d'affouage précisera les conditions de son organisation (arrêter le règlement et rôle d'affouage, montant de la taxe, garants, etc...).

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

Oui Non

- DÉCIDE des modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2) anciennement dite « exploitation groupée »
CEG Emprise de la tranchée verte : 11_a2, 12_a2, 13_p, 14_p, 16_a2, 18_a2, 20_a2, 22_a2, 24_a2		Taillis et bois énergie
15_a1		Tritu
4_a2, 9_r, 19_a2 32_r, 34_rl	Grumes de hêtre et tritu	

(1) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois façonnés bord de route, le Propriétaire se charge, conformément à l'article L.214-11 du code forestier, de l'ensemble des opérations d'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage / classement) soit en Régie, soit en faisant appel à une ou plusieurs ETF. Il a la possibilité de confier à l'ONF une prestation d'assistance technique à donneur d'ordres.

Demande à l'ONF de conclure une convention de prestation d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO)

Oui

Non

- (2) *Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de Bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge conformément à l'article L.214-7 du code forestier de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage, classement...).*

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les documents afférents
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à l'ONF

1.14. SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE OUEST

Rapporteur : Madame Isabelle ARNOULD, Conseillère Municipale,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le Schéma Directeur de l'Entrée de Ville Ouest (consultable au service du Secrétariat Général de la ville de LURE).
- **DÉCIDE** de conduire des études pré-opérationnelles (en concertation avec les partenaires) confiées à l'Agence d'Urbanisme du Pays de Montbéliard via l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de LURE.

2. COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE – SOCIAL – POLITIQUE DE LA VILLE – ÉDUCTION – JEUNESSE – JUMELAGE

2.1. ACCUEIL DE L'EXPOSITION « COSTUMES MEXICAINS – CONTINUONS A TISSER DES LIENS » - ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAÔNE ET LA VILLE DE LURE

Rapporteur : Madame Christelle CONTEJEAN, Adjointe au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention entre le Conseil Départemental de la Haute-Saône et la ville de LURE relative à l'accueil de l'exposition « Costumes mexicains – Continuons à tisser des liens »

2.2. SAISON CULTURELLE 2026/2027 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ – AIDE A LA DIFFUSION 2026

Rapporteur : Madame Christelle CONTEJEAN, Adjointe au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à :
 - **déposer** un dossier de demande de subvention auprès des services du Conseil Régional avant le 15 décembre 2025 au titre de la programmation de l'année civile 2026.
 - **signer** les contrats et conventions relatifs à l'organisation matérielle de la « saison culturelle 2026-2027 »

2.3. ACQUISITION DE MATÉRIEL TECHNIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Rapporteur : Madame Christelle CONTEJEAN, Adjointe au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à **déposer** un dossier de demande de subvention de 25 000 € (**Vingt Cinq Mille euros**) auprès des services du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

2.4. CONSTRUCTION ÉCOLE MATERNELLE Michel NOIR – APPROBATION DES PHASES PRO ET DCE

Rapporteur : Madame Christelle CONTEJEAN, Adjointe au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la phase PRO présentée par DONZÉ Architectes et Associés.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de la phase PRO.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demande de subvention sur les bases du dossier PRO.
- **LANCE** la phase DCE et la consultation des entreprises.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à cette opération.

3. COMMISSION TRAVAUX – BATIMENTS – URBANISME – HABITAT – SÉCURITÉ – ÉCOLOGIE – CADRE DE VIE – COMMERCE

3.1. REGROUPEMENT DES ÉQUIPES ONF NORD FRANCHE-COMTÉ – CESSION ÉCOLE MATERNELLE JEAN MACÉ

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la cession de l'Ecole Maternelle Jean Macé à l'ONF au prix de 150 000 € hors taxe et droits d'enregistrements située sur la parcelle n° **AX 216 p et 215 p**, étant précisé que l'acquéreur aura, notamment, une chaudière à installer.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent notamment compromis éventuel, acte de vente, bornage, ..
- **AUTORISE** l'ONF à entreprendre avant la signature de l'acte authentique toute démarche permettant une entrée dans les lieux optimale.

3.2. CESSION CHEMIN – AU HAUT DE LA FAYE/PRÉS Jean PERRIN – GAEC LAROCHE-DUPALUT

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce terrain au prix fixé susmentionné par les services de l'État ; les frais de bornage, d'acte notarié et toutes éventuelles taxes ou études étant à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.

3.3. INTÉGRATION D'UNE FRACTION DE VOIRIE (RUE Victor HUGO) DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Éric HOULLEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce terrain au prix fixé susmentionné par les services de l'État ; les frais de bornage, d'acte notarié et toutes éventuelles taxes ou études étant à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.

3.4. RÉSEAU DE CHALEUR – POLICE D'ABONNEMENT

Rapporteur : Monsieur Pascal GAVAZZI, Adjoint au Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la police d'abonnement pour les bâtiments concernés.

3.5. OUVERTURES DOMINICALES 2026 DES MAGASINS DE COMMERCE DE DÉTAIL – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Éric HOULEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre (Madame Karine GUILLEREY)

Le Conseil Municipal,

- ÉMET un avis favorable sur les ouvertures dominicales 2026 citées ci-dessous :

<input type="radio"/> 11 janvier 2026	Soldes
<input type="radio"/> 19 avril 2026	Braderie de Printemps
<input type="radio"/> 28 juin 2026	Soldes
<input type="radio"/> 11 octobre 2026	Braderie d'Automne
<input type="radio"/> 29 novembre 2026	Black Friday
<input type="radio"/> 6 – 13 – 20 et 27 décembre 2026	Fêtes de fin d'année

3.6. OUVERTURES DOMINICALES 2026 DES MAGASINS DU SECTEUR D'ACTIVITÉ « VENTES AUTOMOBILES » – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Éric HOULEY, Maire,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre (Madame Karine GUILLEREY)

Le Conseil Municipal,

- ÉMET un avis favorable sur les ouvertures dominicales 2026 des magasins du secteur d'activité « Ventes automobiles » telles que présentées ci-dessous :

<input type="radio"/> 18 janvier 2026
<input type="radio"/> 15 mars 2026
<input type="radio"/> 14 juin 2026
<input type="radio"/> 13 septembre 2026
<input type="radio"/> 11 octobre 2026

Un pot traditionnel de fin d'année est servi à l'issue de la séance du Conseil Municipal.

**Fait à LURE, le 15 décembre 2025
et affiché le 16 décembre 2025**

Le Maire,

Éric HOULEY.

